

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

(Modèle de Déclaration de Probité)

(Le partenaire co-contractant est tenu de souscrire la présente Déclaration de Probité dont le cadre juridique de référence est la Loi n° 06-01 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 Février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption).

Le partenaire co-contractant déclare sur l'honneur que ni lui, ni l'un de ses employés, Représentants ou sous-traitants, n'ont fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Le partenaire co-contractant s'engage à ne recourir à aucune interférence ni pratique immorale déloyale dans le but d'avantager ses offres par rapport aux autres concurrents.

Le partenaire co-contractant d'interdit, conformément à la loi, de promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit lui-même ou pour une autre personne ou entité, des cadeaux, des voyages d'information ou de formation, des prises en charge...etc, ou tout autre avantage quel que soit sa nature ou sa valeur, dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de son dossier au détriment de la concurrence loyale.

En cas de découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, durant ou après le processus de contractualisation, des mesures coercitives seront prises à l'encontre des contrevenants pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste noire des opérateurs, la résiliation du contrat et/ou des poursuites judiciaires.

Désignation du partenaire co-contractant :

.....
.....

Nom et prénom du représentant légal du partenaire co-contractant :

.....
.....

Fait à le

Signature
(du co-contractant)

DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la Société :

Adresse du Siège Social :

Forme juridique de la Société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre de commerce :

Pays ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du marché :

Nom, Prénom, Nationalité, Date et Lieu de Naissance du ou des responsables statutaires de l'Entreprise, des personnes ayant qualité pour engager la Société à l'occasion du marché :

M.....Né leNationalité :.....

En qualité :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrit à l'encontre de l'Entreprise au greffe du tribunal, section commerciale :

La société est elle en état condamnée en application de la loi 89/12 du 05/07/1989 relative aux prix :

DANS L’AFFIRMATIVE :

Date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire :

Dans quelle conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité :

Indiquer le nom et l'adresse du liquidateur ou de l'administrateur en règlement judiciaire :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite :

J'affirme sous peine de réalisation de plein droit du marché ou sa mise en régie aux torts de l'Entreprise, que la dite Entreprise ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par le code pénal Algérien.

Fait à :, Le

Signature
(du co-contractant)

LETTRÉ DE SOUMISSION

Je soussigné :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de : par abréviation :

Inscrit au registre de commerce : N° en date du à

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, rejets, revêtus de ma signature, un bordereau de prix et un devis estimatif établis conformément au cadre figurant au dossier du projet de marché.

Me soujets et m'engage envers le Groupe GIPLAIT d'exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :

En Chiffre :

En lettre :

.....

L'opérateur public contractant se libèrera des sommes dues par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire :

.....

.....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit au marché ou de mise en régie aux torts exclusifs de l'entreprise que ladite entreprise ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur les dispositions de l'ordonnance n° 75/37 du 29 Avril 1975 relative aux prix et à la répression des infractions à la réglementation des prix.

Fait à Le

Signature
(du co-contractant)